

Question écrite : Le bon sens oui, mais jusqu'où va-t-on trop loin ?

Le Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UEPT) s'est associé à la Chambre jurassienne d'agriculture pour établir des recommandations, sur affiche, telles qu'on en prend connaissance dans le numéro de juin 2017 de Delémont.ch. La majorité des recommandations tombe sous le coup du bon sens et la Loi : ne pas cueillir les fruits et légumes, ne pas jeter les déchets plastic, bouteilles, alu dans la nature, ne pas piétiner les champs cultivés, ne pas effrayer les troupeaux, ne pas parquer son véhicule n'importe où.

Ramasser les crottes de son chien : oui en Ville, dans le jardin du voisin, sur le bas-côté des chemins de promenade. Mais dans la Nature, dans la forêt ? Mais d'où vient l'idée que seule la crotte des chiens dans le foin est dangereuse pour la santé du bétail ? Et l'urine de chien, et les crottes de chats ?, les crottes de renard ? Et les excréments de vaches sont-ils sains ? Une telle recommandation n'est-elle pas excessive ? N'y a-t-il pas une stigmatisation des chiens et de leurs propriétaires ? Ces affirmations sont-elles documentées ?

Et puis ramasser les crottes de son chien, c'est bien, voire normal...Mais les poubelles appropriées sont en pénurie dans la partie de la Ville qui touche la campagne et où les propriétaires sortent leurs animaux.

Même chose pour les prés et les champs ? Appliquer les règles actuelles pour les randonneurs devrait suffire pour les VTT qui osent sortir des chemins battus...Ou ne faudrait-il pas prévoir à l'avenir des itinéraires de terrain possibles pour les VTT et qui respectent les cultures et la faune ?

L'UETP ne devrait-il pas éclaircir ces points avant de poursuivre une telle campagne ?

Dominique Baettig

